

Belmont, le 9 avril 2026

---

**Préavis n° 11/2026**  
**Au Conseil Communal**

**COMPTES 2025**

## TABLE DES MATIERES

<b>1. Propos introductifs de la Municipalité</b> .....	4
<b>2. Préambule</b> .....	6
2.1. Éléments particuliers.....	7
2.1.1. Nouvelle Péréquation intercommunale vaudoise (NPIV).....	7
2.1.2. Rentrées fiscales.....	7
2.1.3. Changement de régime TVA – service électricité.....	8
2.1.4. Transfert de la Grande Salle du patrimoine financier au patrimoine administratif.....	8
<b>3. Charges par nature</b> .....	9
3.1. Centre par nature 30 – Autorités et personnel.....	9
3.2. Centre par nature 31 – Biens, services, marchandises.....	9
3.3. Centre par nature 32 – Intérêts passifs.....	10
3.4. Centre par nature 33 – Amortissements.....	10
3.5. Centre par nature 35 – Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques.....	10
3.6. Centre par nature 36 – Aides et subventions.....	12
3.7. Centre par nature 38 – Attributions aux fonds et financements spéciaux.....	12
3.8. Centre par nature 39 – Imputations internes.....	12
<b>4. Évolution des charges</b> .....	13
<b>5. Répartition des charges</b> .....	13
5.1. Analyse des charges intercommunales et cantonales.....	14
<b>6. Produits par nature</b> .....	15
6.1. Centre par nature 40 – Impôts.....	15
6.2. Centre par nature 41 – Patentes et concessions.....	17
6.3. Centre par nature 42 – Revenus du patrimoine.....	17
6.4. Centre par nature 43 – Taxes, émoluments, produits des ventes.....	17
6.5. Centre par nature 44 – Participation à des recettes cantonales sans affectation.....	17
6.6. Centre par nature 45 – Participations, remboursements de collectivités publiques.....	18
6.7. Centre par nature 46 – Autres participations et subventions.....	18
6.8. Centre par nature 48 – Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux.....	18
6.9. Centre par nature 49 – Imputations internes.....	18
<b>7. Évolution des produits</b> .....	19
<b>8. Répartition des produits</b> .....	19
<b>9. Investissements et crédits</b> .....	20
<b>10. Amortissements</b> .....	21
<b>11. Autofinancement</b> .....	22
<b>12. Endettement</b> .....	22
12.1. Effacement de la dette.....	24

<b>13.</b>	<b>Dépenses extrabudgétaires .....</b>	<b>24</b>
<b>14.</b>	<b>Charges et produits par service .....</b>	<b>25</b>
14.1.	Répartition des charges par service .....	25
14.2.	Répartition des produits par service .....	26
<b>15.</b>	<b>Résultat et attribution .....</b>	<b>26</b>
<b>16.</b>	<b>Propos conclusifs .....</b>	<b>28</b>
<b>17.</b>	<b>Conclusions .....</b>	<b>29</b>
<b>18.</b>	<b>Rapport de révision succinct .....</b>	<b>30</b>
<b>19.</b>	<b>Décompte provisoire péréquation .....</b>	<b>31</b>

Au Conseil Communal de Belmont-sur-Lausanne

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Conformément

- aux dispositions de l'article 93 lettre b et suivants de la Loi du 28 février 1956 sur les communes ;
- aux articles 33 et suivants du Règlement du 14 décembre 1979, modifié le 29 octobre 2003, sur la comptabilité des communes ;
- à l'article 100 du Règlement du Conseil communal du 16 novembre 2015 ;

La Municipalité a l'honneur de vous présenter les comptes communaux de l'exercice 2025. Ces derniers ont été soumis à l'organe de révision qui a fait son contrôle les 5 et 6 mars 2026, puis les 16 et 17 mars conformément aux directives du 1er janvier 2004 édictées par l'Etat de Vaud.

## **1. Propos introductifs de la Municipalité**

L'exercice 2025 a été marqué par la démission, au 31 décembre, du Municipal en charge des finances, M. Jean-Claude Favre. En l'absence de possibilité d'élection complémentaire avant les élections communales de mars 2026, la Municipalité a procédé à une réorganisation interne, Madame la Syndique Nathalie Greiner reprenant la conduite du service des finances jusqu'au 30 juin 2026.

Les comptes 2025 présentent un excédent de produits de CHF 820'107.15, marquant un retour à un résultat positif après l'exercice précédent qui présentait un déficit de CHF 547'621.42 (\*cf voir note en bas de préambule). Ce dernier s'explique d'abord par une maîtrise de la charge, en diminution par rapport au budget, ainsi que par des produits épurés plus élevés que ceux estimés dans ce même budget.

Le résultat favorable 2025 s'inscrit dans un environnement financier en constante évolution, soumis à des contraintes structurelles croissantes. Plus que jamais, il s'agit de faire des choix, de fixer des priorités et d'assumer une vision claire du développement de notre commune.

À cet égard, la capacité d'autofinancement, la maîtrise de l'endettement et la qualité du pilotage financier demeurent des priorités essentielles.

À la veille d'une nouvelle législature, les projets en cours et à venir constituent des enjeux financiers majeurs. La Municipalité doit se donner les moyens de ses ambitions, tout en préservant ses ressources et en priorisant les investissements. Elle entend ainsi renforcer ses outils de pilotage, notamment par la mise en place d'une planification financière à cinq ans, en articulation avec un plan des investissements structuré et hiérarchisé, le tout en cohérence étroite avec le futur programme de législature 2026-2031.

Dans ce contexte, la Municipalité restera très attentive à la préservation et au renforcement du socle que constituent les finances communales, dans un environnement marqué par l'évolution des mécanismes cantonaux, des besoins croissants en

infrastructures et des attentes légitimes de la population.

Dans cette perspective, elle entend poursuivre une gestion financière à la fois prudente, responsable et orientée vers le long terme. L'introduction prochaine du modèle comptable MCH 2 constituera une étape importante, en offrant de nouveaux outils pour améliorer la lisibilité, la transparence et le pilotage des finances publiques.

La Municipalité remercie le Conseil communal et la Commission des finances pour la confiance accordée tout au long de la présente législature, ainsi que l'ensemble du personnel communal pour son engagement en faveur de Belmont et de ses habitant·e·s.

---

*\*Il est ici utile de rappeler que le résultat déficitaire des comptes 2024 est dû au fait qu'un contribuable a fait recours contre une taxation fiscale d'un montant de CHF 1'928'000.-*

*Dès lors, en attendant que la décision de l'Administration fiscale cantonale soit exécutoire, nous avons été contraints de provisionner l'entier de ce montant, montant qui a été intégré dans son intégralité par le Canton dans le calcul des recettes communales, issues des impôts servant aux calculs péréquatifs. La Péréquation intercommunale directe et celle de la Participation à la Cohésion sociale (PCS) ont donc pris l'entier de la somme de CHF 1'928'000.- en considération, pour calculer la quote-part payée par Belmont pour l'année 2024, alors que la Commune n'a pas encaissé ce montant. La prise en compte de cet élément dans les recettes fiscales utilisées pour le calcul de la péréquation, combinée à la constitution d'une provision équivalente, a eu pour effet de pénaliser deux fois les comptes de l'exercice 2024.*

*La procédure est actuellement en cours. Une fois celle-ci terminée, deux situations sont possibles.*

*Si le recours est accepté, la commune enregistrera une baisse équivalente de ses recettes fiscales pour l'année concernée. Cette perte sera toutefois compensée par la provision constituée, ce qui entraînera en parallèle une diminution importante de la charge liée à la péréquation.*

*Si, au contraire, le recours est rejeté - pour tout ou partie du montant contesté - la provision sera dissoute. Dans ce cas, elle apparaîtra comme un produit comptable, sans impact sur la péréquation.*

*Dans les deux cas, la situation permettra de corriger l'effet de double pénalité constaté en 2024.*

*A noter aussi que pour les raisons évoquées ci-dessus, le point d'impôts communal a bondi de 56.64 (en 2023) à 62.96 (2024), considérant des recettes fiscales supplémentaires, qui n'ont pas été encaissées. Pour l'exercice 2025, et comme vous le lirez plus loin, le point d'impôts communal est de 52.56.*

## 2. Préambule

Les comptes de fonctionnement 2025 de la Commune de Belmont-sur-Lausanne laissent apparaître **un excédent de produits de 820'107.15**. Le tableau suivant résume la situation comparée au budget et à l'année précédente :

<b>Récapitulation</b>			
	<b>Charges</b>	<b>Produits</b>	<b>Différence</b>
<b>Comptes 2025</b>	31'976'242.78	32'796'349.93	<b>820'107.15</b>
<b>Budget 2025</b>	29'593'790.00	28'996'490.00	<b>-597'300.00</b>
<b>Comptes 2024</b>	34'913'955.67	34'366'334.25	<b>-547'621.42</b>

Comme pour les préavis antérieurs relatifs aux comptes ou au budget, ce document vise à fournir une vue d'ensemble sur la situation financière de l'exercice en cours. Pour celles ou ceux désirant une analyse approfondie et poste par poste des dépenses, le « Recueil des remarques aux comptes 2025 », disponible séparément, saura répondre à leurs attentes.

Afin d'aborder au mieux la lecture de ce document, la page suivante présente quelques éléments de contexte qu'il est utile de connaître.

## 2.1. Éléments particuliers

### 2.1.1. Nouvelle Péréquation intercommunale vaudoise (NPIV)

L'exercice 2025 comprend, pour la première fois, les charges et produits liés à la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV). Les indicateurs utilisés pour calibrer cette dernière sont différents de ceux retenus par le passé.

Les acomptes versés en 2025 pour la Participation à la cohésion sociale (PCS), la péréquation des ressources, celle des besoins structurels, la compensation des charges des villes mais également la facture policière, se basent sur la réalité des comptes de l'année 2023.

En date du 31 mars 2026, la DGAIC communiquait à l'ensemble des communes vaudoises un tableau annonçant les charges provisoires à retenir pour l'exercice 2025. Ces dernières ont alors bien été prise en compte dans l'exercice comptable 2025 et traduisent une **amélioration du résultat de CHF 408'637.-** exprimée par une diminution de la charge péréquative initialement prévue.

Le tableau suivant présente la situation en chiffre.

Péréquation et réforme policière				
	Acomptes versés en 2025, CHF	Décompte provisoire selon fichier VD	Solde	Budget 2025
<b>Péréquation des ressources</b>				
220.3520.06 (solidarité principale)	1'519'797.80	999'915.00	-519'882.80	1'519'800.00
220.4520.06 (Prél. conjoncturels)	-109'904.48	-134'620.00	-24'715.52	-109'900.00
<b>Péréquation des besoins structurels</b>				
220.4510.02 (comp. population en altitude)	-44'716.00	-39'793.00	4'923.00	-44'700.00
<b>Compensation charges des villes</b>				
220.3520.07 (alim. couche population)	833'905.52	851'802.00	17'896.48	833'900.00
220.4527.01 (comp. lignes de trafic urbain)	-524'522.96	-416'106.00	108'416.96	-524'000.00
=sous total	<b>1'674'559.88</b>	<b>1'261'198.00</b>	<b>-413'361.88</b>	<b>1'675'100.00</b>
<b>Participation à la cohésion sociale (PCS)</b>				
720.3515.00	3'781'022.30	3'788'373.00	7'350.70	3'781'000.00
<b>Facture policière</b>				
610.3521.03	119'660.82	117'035.00	-2'625.82	119'700.00
=total	<b>5'575'243.00</b>	<b>5'166'606.00</b>	<b>-408'637.00</b>	<b>5'575'800.00</b>

Il est important de rappeler ici que les chiffres articulés dans le tableau le sont à titre provisoire.

Pour plus de détails, le·la lecteur·rice est invité·e à consulter le décompte provisoire de la péréquation remis en annexe (rubrique n° 19).

### 2.1.2. Rentrées fiscales

Les produits fiscaux enregistrés au cours de l'exercice 2025 présentent une diminution sensible en comparaison avec les comptes de l'exercice 2024. Cette évolution doit toutefois être analysée avec prudence.

En effet, les comptes 2024 comprenaient un produit fiscal exceptionnel communiqué par l'Administration cantonale des impôts (ACI), dont le montant a fait l'objet d'un recours déposé après la clôture des chiffres fiscaux. En raison de l'incertitude entourant l'issue de cette procédure, et sur recommandation du canton, la Commune avait constitué au 31 décembre 2024 une provision spécifique d'un montant de CHF 1'928'000.- destinée à couvrir le risque de restitution de ce produit.

En ôtant ce revenu extraordinaire de l'année 2024, une comparaison avec les revenus fiscaux 2025 laisse apparaître une stabilisation du niveau des rentrées fiscales.

À la date de rédaction du présent préavis, la procédure de recours mentionnée ci-dessus n'a connu aucune évolution notable. La provision constituée en 2024 demeure par conséquent inscrite au bilan pour son montant initial et n'a fait l'objet d'aucune modification dans les comptes de l'exercice sous revue.

Comme lors des exercices précédents, il convient enfin de rappeler que la Commune ne dispose d'aucune emprise sur le rythme de taxation suivi par l'Administration cantonale des impôts. Les produits fiscaux comptabilisés durant un exercice peuvent ainsi provenir de plusieurs années fiscales différentes, ce qui peut engendrer des variations parfois significatives d'une année à l'autre.

La rubrique n° 6.1 « Centre par nature 40 – Impôts » présente une étude des produits fiscaux reçus durant l'année.

### **2.1.3. Changement de régime TVA – service électricité**

Le service de l'électricité a connu, dès le 1er janvier 2025, une modification importante de son régime de TVA, avec le passage de la méthode du taux forfaitaire (TAF) à la méthode effective.

Cette évolution découle directement de la reprise complète, dans les comptes communaux, de l'activité de négoce d'électricité. En effet, la comptabilisation exhaustive des flux liés à cette activité – tant en charges qu'en produits – modifie significativement la structure financière du service et, par conséquent, les modalités optimales de traitement de la TVA.

Dans ce contexte, l'application de la méthode effective s'est imposée comme étant la plus adéquate. Contrairement au taux forfaitaire, elle permet de récupérer l'entier de la TVA préalable sur les charges effectives et les investissements, ce qui s'avère plus favorable dans une configuration où les volumes d'achats d'énergie sont élevés.

### **2.1.4. Transfert de la Grande Salle du patrimoine financier au patrimoine administratif**

Dans le cadre des travaux préparatoires à l'introduction du modèle comptable MCH 2, la Municipalité a procédé à une analyse du classement de certains actifs du patrimoine communal. Il en ressort que la Grande Salle, jusqu'ici inscrite au patrimoine financier, remplit de manière prépondérante une fonction relevant d'une tâche publique, au regard de son utilisation effective ces dernières années et de l'absence de rendement locatif assimilable à un immeuble de rendement.

Sur cette base, et conformément à la décision municipale du 09 février 2026, validée avec l'appui de l'organe de révision, il est proposé de transférer cet actif au patrimoine administratif. Ce transfert, qui interviendra formellement en 2026 sous réserve de l'approbation du Conseil communal, est présenté dans le cadre du présent préavis. À titre transitoire, la valeur comptable de cet objet au 31 décembre 2025 est arrêtée à CHF 1.–, en cohérence avec les principes de prudence appliqués dans le cadre de cette reclassification. Une fois intégré au patrimoine administratif, cet actif ne pourra plus faire l'objet d'une aliénation sans décision du Conseil communal, conformément aux règles en vigueur.

### 3. Charges par nature

Les charges, présentées par nature et avant répartition du bénéfice, sont décrites dans le tableau suivant :

Charges par nature						
N°	Charges	Comptes 2025	En %	Budget 2025	Diff. Cpte / Bu 25	Comptes 2024
30	Autorités et personnel	6'548'398.96	20.5%	6'205'950.00	342'448.96	6'107'362.17
31	Biens, services, marchandises	7'265'953.76	22.7%	7'637'120.00	-371'166.24	7'814'367.61
32	Intérêts passifs	570'285.66	1.8%	515'065.00	55'220.66	546'215.99
33	Amortissements	1'275'027.93	4.0%	1'586'102.00	-311'074.07	1'493'933.89
35	Remboursements, participations	10'284'079.97	32.2%	10'744'778.00	-460'698.03	13'694'455.81
36	Aides et subventions	811'060.13	2.5%	991'676.00	-180'615.87	799'338.76
38	Attrib. aux fonds et fin.spéciaux	4'400'779.47	13.8%	1'088'159.00	3'312'620.47	3'691'459.78
39	Imputations internes	820'656.90	0.03	824'940.00	-4'283.10	766'821.66
		<b>31'976'242.78</b>	<b>100%</b>	<b>29'593'790.00</b>	<b>2'382'452.78</b>	<b>34'913'955.67</b>

Puis le détail de la variation nette des charges épurées, dites « courantes » :

Variation charges épurées			
	Comptes 2025	Budget 2025	Différence
<b>Total des charges</b>	<b>31'976'242.78</b>	<b>29'593'790.00</b>	<b>2'382'452.78</b>
./. Amortissements (33)	-1'275'027.93	-1'586'102.00	311'074.07
./. Attributions aux fonds (38)	-4'400'779.47	-1'088'159.00	-3'312'620.47
./. Imputations internes (39)	-820'656.90	-824'940.00	4'283.10
<b>Charges épurées</b>	<b>25'479'778.48</b>	<b>26'094'589.00</b>	<b>-614'810.52</b>

L'exercice 2025 présente une augmentation de charges s'élevant à CHF 2'382'452.78 ou à une diminution de CHF 614'810.52 de charges dites épurées par rapport au budget 2025.

#### 3.1. Centre par nature 30 – Autorités et personnel

L'exercice 2025 présente une augmentation de charges de CHF 342'448.96 par rapport au budget. Cette variation s'explique principalement par une hausse de CHF 414'485.20 des traitements du personnel. Elle est partiellement compensée par l'absence de consommation sur les salaires du personnel occasionnel (CHF 31'000.- en moins par rapport au budget), ainsi que par une diminution des charges d'assurances accidents et maladie de CHF 20'687.40.

Pour une approche détaillée par poste de dépense, le·la lecteur·rice est invité·e à se référer au Recueil des remarques.

#### 3.2. Centre par nature 31 – Biens, services, marchandises

Par rapport au budget 2025, ce centre par nature présente une diminution de CHF 371'166.24. Cette variation résulte de plusieurs postes en hausse et en baisse.

Seuls les principaux écarts sont repris ici. En diminution, il convient d'abord de relever les frais d'extension du réseau, inférieurs au budget de CHF 167'243.57, suivis des honoraires et frais d'études (CHF 148'544.04), de l'entretien des bâtiments (CHF 138'265.09) et de l'entretien des canalisations (CHF 78'849.23).

A l'inverse, des augmentations importantes sont constatées sur les frais divers, à hauteur de CHF 174'822.07, ainsi que sur les impôts et taxes pour CHF 146'271.15. Le solde s'explique par des variations plus nombreuses, mais de moindre importance.

### **3.3. Centre par nature 32 – Intérêts passifs**

Les charges d'intérêts présentent une augmentation de CHF 55'220.66 par rapport au budget 2025. Cette variation provient principalement d'une hausse de CHF 80'402.42 sur la rubrique des intérêts, partiellement compensée par une diminution de CHF 34'931.70 des intérêts sur emprunts. Le solde n'appelle pas de commentaire particulier.

### **3.4. Centre par nature 33 – Amortissements**

Cette nature présente une diminution de CHF 311'074.07 par rapport au budget 2025.

Elle s'explique principalement par des amortissements inférieurs aux prévisions sur les bâtiments et constructions (CHF 317'112.-), ainsi que sur les ouvrages de génie civil (CHF 77'209.20).

Ces diminutions sont partiellement compensées par une hausse de CHF 51'522.78 des charges de défalcation d'impôts et par un amortissement non budgété d'indemnités d'expropriation à hauteur de CHF 35'781.35.

Le solde de la différence correspond à des écarts de moindre ampleur.

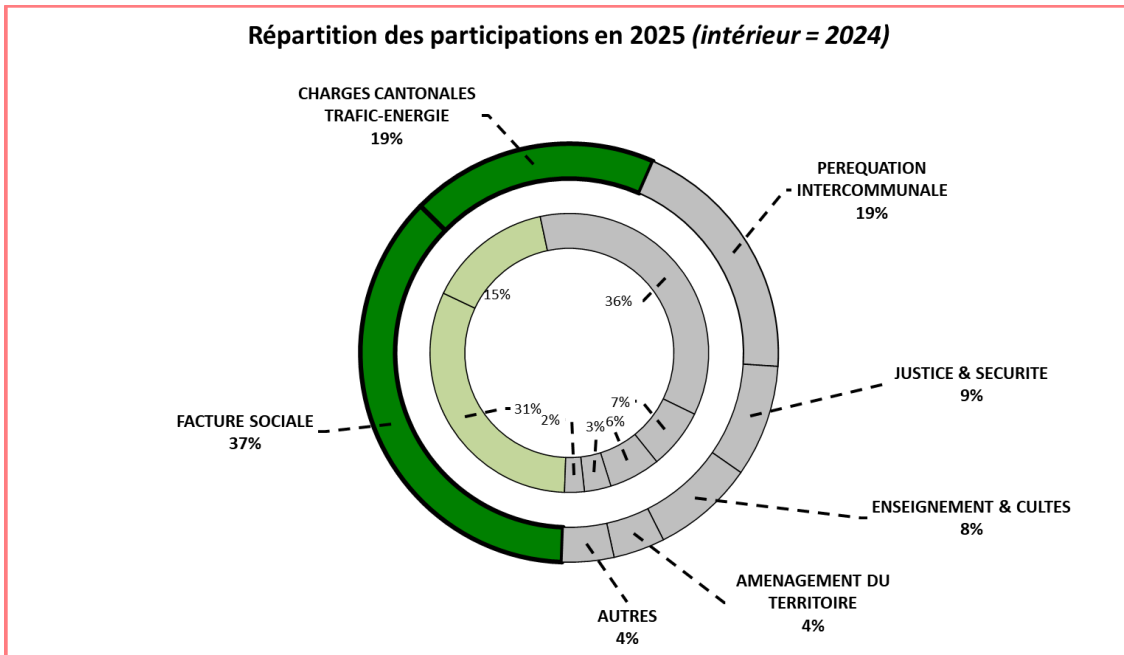
### **3.5. Centre par nature 35 – Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques**

Cette nature présente une diminution de CHF 460'698.03 par rapport au budget 2025. Elle s'explique notamment par une baisse de CHF 389'687.22 des participations aux autres communes, lesquelles comprennent entre autres le décompte provisoire de la péréquation décrit à la rubrique 2.1.1 « Nouvelle Péréquation intercommunale vaudoise (NPV) ».

Elle s'explique également par une diminution de CHF 77'996.95 de la participation aux charges d'enseignement et cultes, puis par une augmentation de CHF 59'044.96 relative aux charges cantonales de cadastre.

Le solde s'explique par des variations plus modestes sur plusieurs postes. Compte tenu de l'ampleur relative de l'écart global, cette nature n'appelle pas d'autre commentaire particulier.

Afin de mieux illustrer la composition des dépenses liées à cette nature, le graphique suivant détaille les charges de participation par type et par attribution (comparées à l'année précédente) :



Si la nature 35 correspond, à elle seule, à 32.2% du total des charges de l'exercice 2025, plus de la moitié a été reversée à des instances cantonales (56%, en vert dans le graphique).

### **3.6. Centre par nature 36 – Aides et subventions**

Les dépenses de cette nature présentent une diminution de CHF 180'615.87 par rapport au budget 2025.

Cette baisse provient principalement d'une diminution de CHF 116'421.30 des subventions pour l'aide et la prévoyance sociale. Elle est suivie d'une baisse de CHF 51'054.77 des subventions liées au trafic et à l'énergie. Le solde de la différence s'explique par des écarts de moindre importance.

### **3.7. Centre par nature 38 – Attributions aux fonds et financements spéciaux**

Cette nature présente une augmentation importante de CHF 3'312'620.47 en comparaison du budget 2025.

Elle comprend plusieurs attributions supérieures aux prévisions, à commencer par l'attribution au fonds de rénovation des bâtiments pour CHF 1'050'501.41 au-dessus du budget. Celles-ci sont à mettre en regard avec la variation de la nature 48, puisque que plusieurs mouvements ont été opérés sur les fonds (c.f. rubrique 15. « Résultat et attribution »).

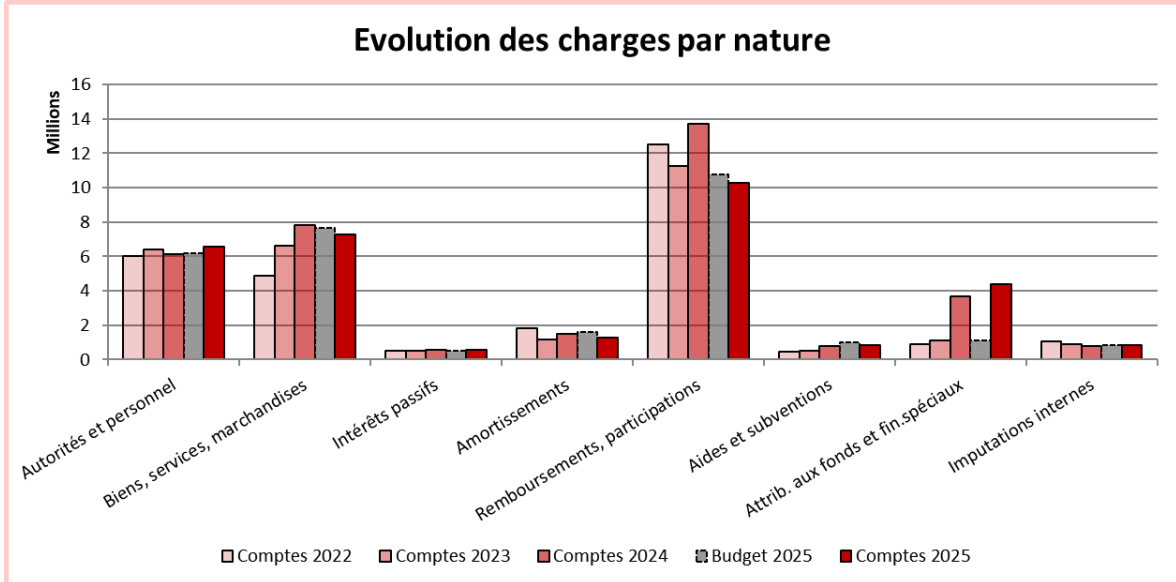
Elle comprend d'une part les attributions aux fonds effectuées dans des domaines qui ne peuvent générer de bénéfice (Maison Pasche) ou qui sont contraints par la loi à alimenter un fonds spécifique (services Eau et Electricité), et d'autre part les dotations faites aux provisions pour risque sur débiteurs.

### **3.8. Centre par nature 39 – Imputations internes**

Cette nature comprend les imputations internes comptabilisées durant l'exercice 2025. S'agissant de transferts d'imputation entre services, la même somme figure également en produit. Son impact sur le résultat financier est donc nul.

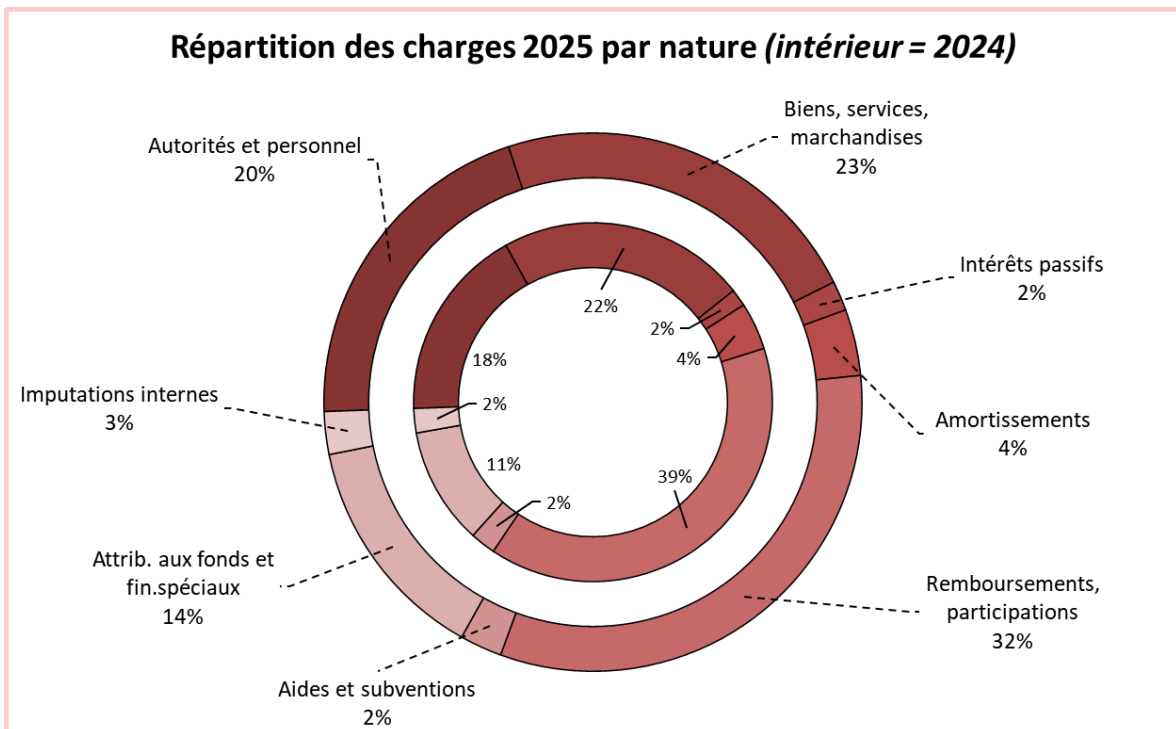
## 4. Évolution des charges

Le graphique suivant représente l'évolution des charges par nature :



## 5. Répartition des charges

Le graphique suivant représente la répartition des charges par nature (comparée à l'année précédente) :



## 5.1. Analyse des charges intercommunales et cantonales

Le tableau suivant présente la proportion de charges non maîtrisables en fonction des charges globales épurées de l'exercice.

<b>Charges cantonales et intercommunales 2025</b>			
<b>Comptes</b>	<b>Concerne</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
720.3515.00	Participation à la cohésion sociale	Cantonal	3'788'373.00
180.3517.02	Participation au déficit des TL	Intercommunal	1'566'934.20
220.3520.06 ./. 220.4520.06	Péréquation des ressources	Intercommunal	865'295.00
5xx.3522.00	Participation aux charges d'enseignement	Intercommunal	806'978.05
610.3521.01	Participation à Sécurité Est-Lausannois	Intercommunal	554'160.00
180.3517.00	Participation au déficit du trafic régional	Cantonal	397'760.55
220.3520.07 ./. 220.4527.01	Péréquation charges part. des villes	Intercommunal	435'696.00
712.3655.06	Couverture déficit UAPE (géré par la FEJ)	Intercommunal	217'878.35
460.3526.04	Frais d'exploitation de la STEP	Intercommunal	211'942.00
712.3189.00	Frais de gestion UAPE (mandat FEJ)	Intercommunal	211'919.65
220.3520.10 ./. 220.4520.08	Péréquation solde N-1	Intercommunal	127'414.46
650.3521.04	Participation au SDIS	Intercommunal	120'065.30
610.3521.03	Participation aux charges de la réforme policière	Cantonal	117'035.00
712.3655.01 & .02	Participation accueil de jour (AMF & réseau PPBL)	Intercommunal	95'235.45
660.3521.05	Participation aux frais de la PCI régionale	Intercommunal	91'336.00
150.3523.01	Participation au CSM (Centre Sportif Malley)	Intercommunal	71'597.00
420.3526.02	Participation au SDEL	Intercommunal	69'198.27
150.3523.00 & 02	Participation aux charges culturelles et loisirs	Intercommunal	56'794.00
150.3513.01	Participation à la FEM	Cantonal	37'259.00
110.3526.01	Contribution à Lausanne Région (admin.)	Intercommunal	24'865.50
580.3520.00	Participation frais temples et cultes	Intercommunal	11'334.00
711.1.3520.00	participation frais accueil de jour autres communes	Intercommunal	10'138.75
180.3517.04	Participation assoc. Intercommunale des taxis	Intercommunal	7'451.80
150.3521.06	Participation stand de tir de Vernand	Intercommunal	7'300.00
560.3524.00	Participation à des charges d'hygiène et de santé publique	Intercommunal	7'181.55
730.3654.00	Contribution à Lausanne Région (lutte dépendances)	Intercommunal	6'667.40
540.3522.02	Participation aux charges d'orientation professionnelle	Intercommunal	4'593.00
710.3525.01	Participation à la régionalisation de l'AVS	Intercommunal	3'506.40
420.3526.05	Participation au PALM (Projet Agglo. Lausanne Morges)	Intercommunal	588.30
220.4510.02	Péréquation besoins structurels	Intercommunal	-39'793.00
<b>Total des charges cantonales et intercommunales</b>			<b>9'886'704.98</b>
<i>En proportion des charges globales épurées de CHF</i>		25'479'778.48	<b>38.80%</b>
<i>Valeur 2024</i>			<b>40.83%</b>

## 6. Produits par nature

Les produits, présentés par nature, sont décrits dans le tableau suivant :

Produits par nature						
N°	Produits	Comptes 2025	En %	Budget 2025	Diff. Cpte / Bu 25	Comptes 2024
40	Impôts	17'740'553.00	54.1%	17'363'700.00	376'853.00	19'217'595.95
41	Patentes, concessions	7'323.95	0.0%	8'800.00	-1'476.05	8'472.35
42	Revenu du patrimoine	2'006'268.14	6.1%	1'894'005.00	112'263.14	2'205'521.07
43	Taxes, émoluments, prod. des ventes	7'989'197.90	24.4%	6'472'445.00	1'516'752.90	6'695'340.24
44	Participations à des recettes cantonales	502'708.15	1.5%	594'500.00	-91'791.85	607'588.75
45	Participations et remboursements	1'167'606.69	3.6%	815'680.00	351'926.69	2'736'905.07
46	Autres part. et subventions	621'307.47	1.9%	573'920.00	47'387.47	591'011.20
48	Prél. sur les fonds et fin. spéciaux	1'940'727.73	5.9%	448'000.00	1'492'727.73	1'537'077.96
49	Imputations internes	820'656.90	2.5%	825'440.00	-4'783.10	766'821.66
		<b>32'796'349.93</b>	<b>100%</b>	<b>28'996'490.00</b>	<b>3'799'859.93</b>	<b>34'366'334.25</b>

Puis le détail de la variation nette des produits épurés, dits courants :

Variation produits épurés			
	Comptes 2025	Budget 2025	Différence
<b>Total des produits</b>	<b>32'796'349.93</b>	<b>28'996'490.00</b>	<b>3'799'859.93</b>
s/fonds et fin. spéciaux (48)	-1'940'727.73	-448'000.00	-1'492'727.73
imputations internes (49)	-820'656.90	-825'440.00	4'783.10
<b>Produits épurés</b>	<b>30'034'965.30</b>	<b>27'723'050.00</b>	<b>2'311'915.30</b>

L'exercice 2025 présente une augmentation des produits s'élevant à CHF 3'799'859.93 ou à une augmentation de CHF 2'311'915.30 de produits dits « épurés » par rapport au budget. Cette augmentation de produits, supérieure à l'augmentation de charges constatée, explique le résultat positif de l'exercice.

### 6.1. Centre par nature 40 – Impôts

La nature 40 présente des produits supérieurs au budget pour un montant de CHF 376'853.-.

Cette situation s'explique notamment par des recettes plus élevées que prévu sur l'impôt sur la fortune (CHF 492'003.39), sur les droits de mutation (CHF 447'216.40), sur l'impôt à la source (CHF 110'115.44), sur l'impôt foncier (CHF 109'852.95) et sur l'impôt spécial des étrangers (CHF 77'664.05).

A l'inverse, l'impôt sur le revenu est inférieur au budget de CHF 608'146.29 et l'impôt sur le bénéfice des sociétés n'a pas été encaissé à hauteur de la prévision inscrite au budget (CHF 274'600.-).

Il est important ici de distinguer les années comptables des années fiscales. En effet, une année comptable, comme l'exercice sous revue, peut afficher un résultat d'impôts issu de plusieurs années fiscales différentes. Dès lors, la variation des produits fiscaux d'une année à l'autre n'est pas nécessairement liée à un changement de résidence des contribuables.

Une étude détaillée des revenus d'impôts de l'année comptable 2025 nous permet de mieux cerner l'évolution de nos revenus fiscaux au fil des exercices. **Au sujet de l'impôt sur le revenu**, ce sont CHF 10'237'791.25 qui ont été perçus pour la même année fiscale, alors que l'exercice 2024 totalisait CHF 149'658.35 de moins pour la même période.

Ensuite, les produits issus d'années fiscales antérieures à 2025 sont en baisse de CHF 1'227'261.17 par rapport à la même analyse menée en 2024.

**Au sujet de l'impôt sur la fortune**, la somme des montants perçus pour l'année fiscale 2025 s'élève à CHF 2'018'781.45, au lieu de CHF 1'825'000.70 pour la même période en 2024. Enfin, les arriérés liés à l'impôt sur la fortune se montent à CHF 527'221.94 pour l'exercice 2025 contre CHF 140'627.02 pour l'exercice 2024.

Le solde de la variation exprimée par rapport au budget s'explique par des produits issus d'années antérieures qui ne sont pas détaillés ci-avant, ainsi que par des variations sur d'autres typologie d'impôts (bénéfice des personnes morales, intérêt de retard etc.). Il est aussi utile de rappeler que la Commune n'a aucune emprise sur le rythme de taxation suivi par l'ACI.

Le tableau suivant présente les différents produits d'impôts encaissés durant l'exercice :

Produits d'impôts					
N°	Produits	Comptes 2025	Budget 2025	Diff. Cpte/BU	Comptes 2024
	<i>Coefficient=</i>	72.0	72.0		72.0
3301	Défalcation d'impôts	-100'668.96	-66'500.00	-34'168.96	-227'217.26
4001	Impôt sur le revenu	11'889'853.71	12'498'000.00	-608'146.29	14'083'347.13
4002	Impôt sur la fortune	2'546'003.39	2'054'000.00	492'003.39	1'965'627.72
4003	Impôt à la source	217'115.44	107'000.00	110'115.44	117'418.20
4004	Impôt spécial des étrangers	137'964.05	60'300.00	77'664.05	69'916.43
4011	Impôt sur le bénéfice des personnes morales	-149'633.55	274'600.00	-424'233.55	538'963.85
4012	Impôt sur le capital des sociétés	16'314.45	18'500.00	-2'185.55	20'906.25
4013	Impôt compl. sur les immeubles	18'562.40	39'800.00	-21'237.60	52'887.00
	<b>Total des impôts liés au coefficient</b>	<b>14'575'510.93</b>	<b>14'985'700.00</b>	<b>-410'189.07</b>	<b>16'621'849.32</b>
4020	<b>Impôt foncier (normalisé à 100%)</b>	<b>1'081'035.30</b>	<b>1'007'800.00</b>	<b>73'235.30</b>	<b>1'057'911.30</b>
4020	Impôt foncier (taux 150%)	1'621'552.95	1'511'700.00	109'852.95	1'586'866.95
4040	Impôt sur droit de mutation	1'136'916.40	689'700.00	447'216.40	585'948.50
4050	Impôt sur les successions et donations	85'186.60	84'400.00	786.60	80'188.00
4061	Impôt sur les chiens	24'200.00	25'700.00	-1'500.00	28'750.00
4062	Taxe sur les divertissements	267.60	0.00	267.60	0.00
4090	Impôt récupéré après défalcation	46'616.01	0.00	46'616.01	86'625.92
4101	Impôt sur les patentes	7'323.95	8'800.00	-1'476.05	8'472.35
4221	Intérêts des capitaux du patrimoine financier	137'004.95	153'900.00	-16'895.05	533'196.85
4411	Impôt sur les gains immobiliers	502'708.15	594'500.00	-91'791.85	607'588.75
4510	Compensation RFFA**	38'588.19	42'300.00	-3'711.81	54'361.99
	<b>Total général</b>	<b>18'175'875.73</b>	<b>18'096'700.00</b>	<b>79'175.73</b>	<b>20'193'848.63</b>

\* éléments pris en compte dans le calcul du point d'impôt

\*\* Réforme fiscale et financement de l'AVS

Le tableau de la page suivante présente l'évolution de la valeur du point d'impôt et de la population. Par cohérence avec la construction du budget, et afin de refléter les éléments communiqués par le canton, la valeur du point d'impôt **péréquatif** a été retenue.

Récapitulation			
	Population	Point d'impôt péréquatif	Par habitant
2021	3'871	215'436	55.65
2022	3'838	233'671	60.88
2023	3'896	216'786	55.64
2024	3'922	246'930	62.96
2025*	3'891	204'492	52.56

\*Obtenu en prenant le nouveau "Revenu fiscal standardisé", divisé par le taux d'imposition

## 6.2. Centre par nature 41 – Patentes et concessions

Cette nature n'appelle aucun commentaire particulier.

## 6.3. Centre par nature 42 – Revenus du patrimoine

Cette nature présente des produits supérieurs au budget de CHF 112'263.14.

Elle s'explique d'abord par un gain comptable non budgété sur vente de terrain, à hauteur de CHF 200'000.-, ainsi que par des revenus supérieurs aux prévisions sur les prêts et participations (CHF 65'425.17).

Ces hausses sont partiellement compensées par des produits inférieurs au budget sur les loyers des bâtiments du patrimoine administratif (CHF 71'158.79) et sur la location d'objets mobiliers (CHF 63'176.32). Le solde correspond à des écarts de moindre importance.

## 6.4. Centre par nature 43 – Taxes, émoluments, produits des ventes

Les produits encaissés dans cette nature présentent une augmentation très marquée de CHF 1'516'752.90 par rapport au budget 2025.

Cette variation s'explique d'abord par des taxes de remplacement non budgétées (projet Arnier 3), pour une valeur de CHF 826'193.20, ainsi que par des taxes de raccordement supérieures aux prévisions de CHF 660'560.-.

Il convient également de relever une hausse de CHF 85'927.45 sur les remboursements de traitements. A l'inverse, plusieurs postes sont inférieurs au budget, à commencer par les autres recettes (CHF 142'201.29), puis les taxes périodiques d'utilisation (CHF 70'283.77). Le solde de la différence s'explique par des variations de moindre ampleur.

## 6.5. Centre par nature 44 – Participation à des recettes cantonales sans affectation

Cette nature présente une diminution de produits de CHF 91'791.85 par rapport au budget 2025. Elle correspond à une part de l'impôt sur les gains immobiliers inférieure aux prévisions inscrites au budget.

#### **6.6. Centre par nature 45 – Participations, remboursements de collectivités publiques**

Cette nature comprend des produits supérieurs au budget pour une valeur de CHF 351'926.69. L'écart provient principalement d'une participation cantonale non budgétée aux charges trafic-énergie, pour CHF 471'818.05 (liée au décompte des T.L. de l'exercice 2024), ainsi que de participations d'autres communes supérieures de CHF 25'128.57 par rapport au budget (liée au décompte provisoire de la péréquation).

A l'inverse, la participation aux charges communales de trafic a été inférieure de CHF 63'925.75 par rapport au budget. La participation attendue sur les charges d'enseignement a également été moins importante que prévue au budget (CHF 48'000.-) en raison d'un reclassement comptable (c.f. Recueil des remarques), tandis que la participation cantonale aux charges d'économie publique est inférieure de CHF 26'787.70 aux prévisions.

Le solde de la différence s'explique par des variations de moindre importance.

#### **6.7. Centre par nature 46 – Autres participations et subventions**

La nature 46 comptabilise une augmentation de produits de CHF 47'387.47 par rapport au montant budgété. Elle s'explique principalement par des participations et subventions de tiers supérieures aux prévisions dans le domaine de la prévoyance (CHF 62'396.65). Cette hausse est partiellement compensée par des produits inférieurs au budget dans le domaine de l'enseignement (CHF 24'470.-). Le solde n'appelle pas de commentaire particulier.

#### **6.8. Centre par nature 48 – Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux**

Cette nature présente des produits supérieurs au budget de CHF 1'492'727.73.

Elle comprend principalement un prélèvement non budgété sur le fonds de rénovation des bâtiments à hauteur de CHF 962'390.31, ainsi qu'un prélèvement supérieur au budget sur d'autres fonds de réserve pour CHF 705'392.19.

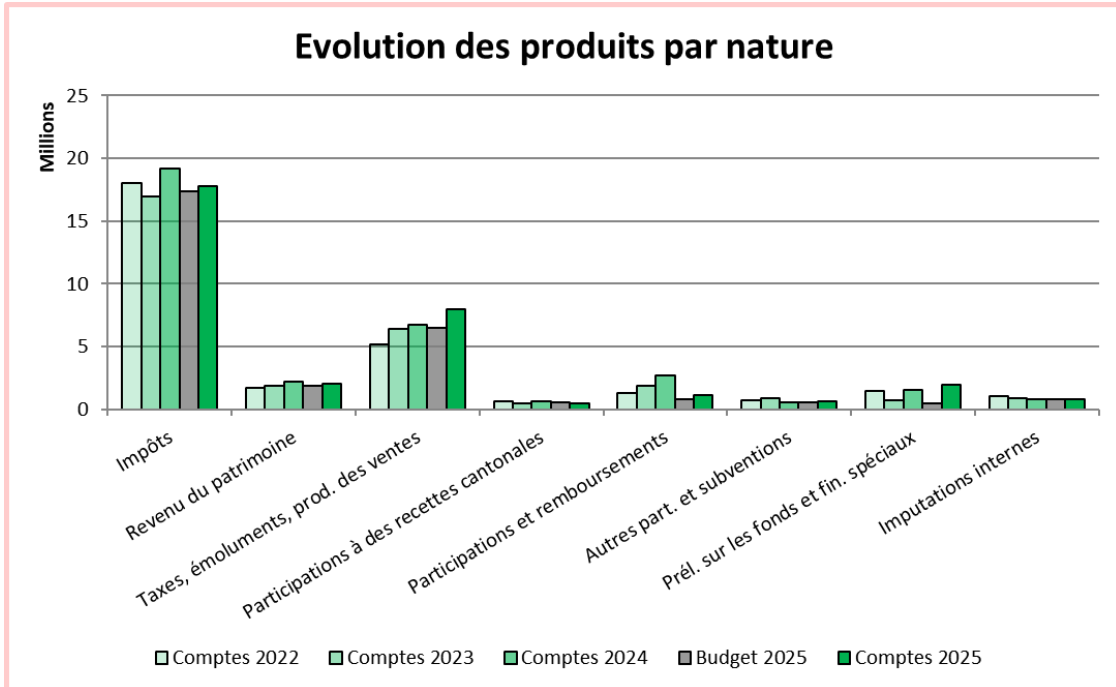
En complément de la remarque faite pour la variation de la nature 38, la différence importante avec le budget s'explique par des mouvements opérés sur les fonds en prévision du passage à MCH 2, venant augmenter à la fois les prélèvements, mais également les attributions.

#### **6.9. Centre par nature 49 – Imputations internes**

Cette nature comprend les imputations internes comptabilisées dans l'exercice 2025. S'agissant de transfert d'imputation entre les services, la même somme figure également en charge. Son impact sur le résultat financier est donc nul.

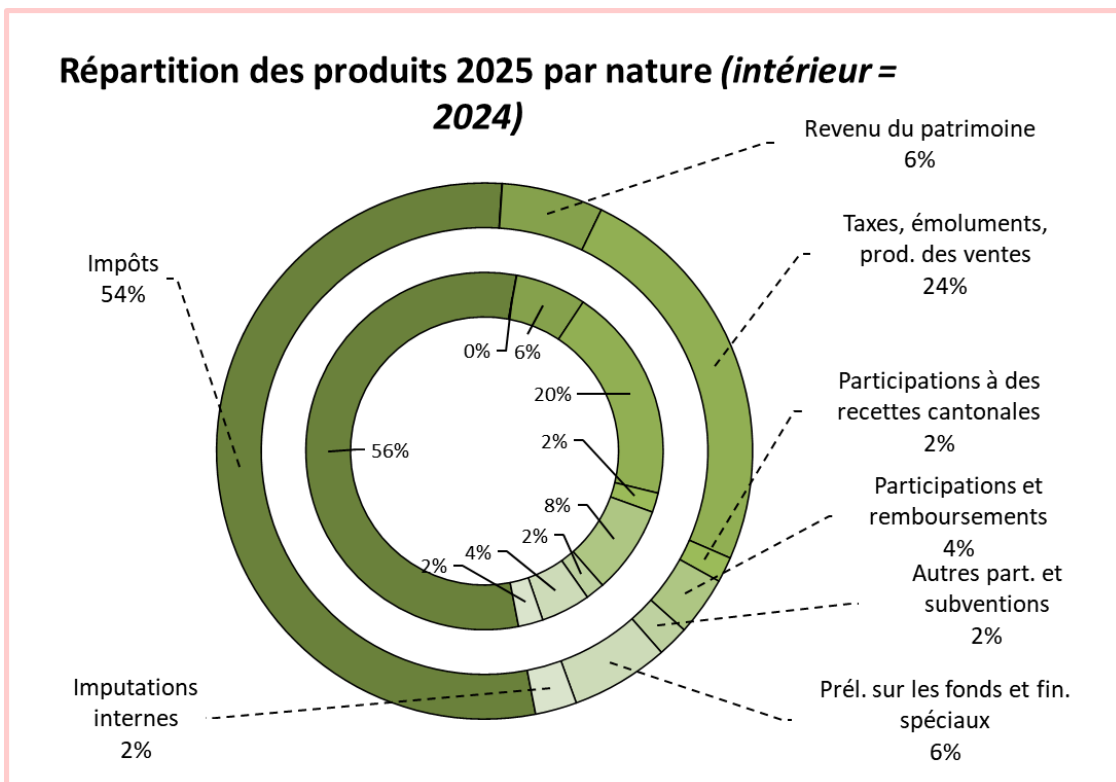
## 7. Évolution des produits

Le graphique suivant représente l'évolution des produits par nature :



## 8. Répartition des produits

Le graphique suivant représente la répartition des produits par nature (comparés à l'année précédente) :



## 9. Investissements et crédits

Divers investissements ont été réalisés durant l'exercice 2025, notamment ;

Investissements				
Compte	Origine	Objet	Dépenses	Recettes
9141.0000	PA 04/21	Travaux Burenos - Chaffeises	85'286.45	0.00
9141.0000	PA 04/22	Modernisation éclairage public	31'404.15	0.00
9144.0000	PA 02/23	Deplacement poste transformation Malavaux	179'881.00	0.00
9144.0400	PA 04/24	Remplacement des compteurs d'eau	64'597.65	0.00
9144.0400	PA 06/24	Remplacement des compteurs électriques	420'409.19	0.00
9143.0000	PA 07/24	Rénovation énergétique Arnier 80	170'686.40	0.00
9141.0000	PA 02/25	C/E ouvrage ch. Cérèce	23'803.25	0.00
9141.0000	PA 02/25	C/E ouvrage ch. Mouette	14'849.80	0.00
9141.0000	PA 04/25	Cérèce - Renouv. canalisation - part routes	327'941.05	0.00
9141.0000	PA 04/25	Cérèce - Renouv. canalisation - part égouts	127'119.05	0.00
9141.0000	PA 08/25	Arnier III - Dépl. canalisations	12'103.00	0.00
9143.0000	PA 10/25	Rénov. énergétique - bât. voirie Arnier 80	41'708.30	0.00
9144.0000	Budget 2025	Transfert frais investissements réseau Eau	60'040.18	0.00
9144.0000	Budget 2025	Transfert frais investissements réseau Electricité	195'283.59	0.00
<b>Solde net</b>			<b>1'755'113.06</b>	

Conformément au tableau qui précède, c'est un montant net de CHF 1'755'113.06 qui a été investi durant l'exercice.

Le tableau suivant présente l'état des crédits accordés par le conseil pour les préavis encore ouverts ou clôturés durant l'exercice 2025.

Crédits accordés par le Conseil communal					
Préavis	N° compte	Crédit accordé	Dépenses nettes 31.12.2024	Dépenses nettes 31.12.2025	Solde 31.12.2025
PA 04/2021 Burenos-Chaffeises	9141.0000 9144.0000	4'860'000.00	5'369'240.70	5'454'527.15	<b>-594'527.15</b>
PA 03/2022 DP119	9141.0000	9'163.00	22'316.19	22'316.19	<b>-13'153.19</b>
PA 04/2022 Modernisation EP	9141.0000	337'000.00	286'683.05	318'087.20	<b>18'912.80</b>
PA 02/2023 Malavaux	9144.0000	970'000.00	234'043.45	413'924.45	<b>556'075.55</b>
PA 04/2024 Compteurs d'eau	9144.0000	474'000.00	170'311.55	234'909.20	<b>239'090.80</b>
PA 05/2024 STEP Pully	9144.0000	1'250'250.00	65'793.00	65'793.00	<b>1'184'457.00</b>
PA 06/2024 Compteurs électricité	9144.0000	1'312'000.00	0.00	420'409.19	<b>891'590.81</b>
PA 07/2024 C/E Arnier 80	9143.0000	256'000.00	121'383.05	292'069.45	<b>-36'069.45</b>
PA 02/25 C/E ouvrage Cérèce & Mouettes	9141.0000	172'000.00	0.00	38'653.05	<b>133'346.95</b>
PA 04/25 Cérèce - canalisation	9141.0000	715'000.00	0.00	455'060.10	<b>259'939.90</b>
PA 08/25 Arnier III - Canalisations	9141.0000	230'000.00	0.00	12'103.00	<b>217'897.00</b>
PA 10/25 Rénov. Arnier 80	9143.0000	2'034'000.00	0.00	41'708.30	<b>1'992'291.70</b>

## 10. Amortissements

<b>Amortissements</b>		
<b>Pertes sur créances</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Défalcation d'impôts (xxx.3301.01)	100'668.96	227'217.26
Perte sur créance (xxx.3301.00 + xxx.3302.01)	24'724.82	11'327.13
Autres dépenses (xxx.3316.00)	35'781.35	-
<b>Total</b>	<b>161'175.13</b>	<b>238'544.39</b>
<b>Amortissements obligatoires</b>		
Auberge communale	28'953.00	28'953.00
Routes	421'884.00	421'884.00
Eclairage	4'289.00	4'289.00
Ordures ménagères et déchets	8'530.80	8'532.00
Réseau d'égouts	25'410.00	25'410.00
Réseau d'eau	130'814.00	129'817.00
Réseau électrique	35'154.00	30'272.00
Collège	141'113.00	141'113.00
Emprunt collège 3 <sup>ème</sup> étape (CS)	174'825.00	174'825.00
Emprunt collège 3 <sup>ème</sup> étape (Postfinance)	119'880.00	119'880.00
Véhicules	23'000.00	23'000.00
<b>Total</b>	<b>1'113'852.80</b>	<b>1'107'975.00</b>
<b>Amortissements supplémentaires (non obligatoires - avant répartition du résultat)</b>		
Ch. du Plan - part égouts, selon préavis 03/2020*		147'414.50
<b>Total</b>	-	-
<b>Total des amortissements (= Σ nature 33xx)</b>	<b>1'275'027.93</b>	<b>1'346'519.39</b>

\* prélevé dans réserve spécifique, sans effet sur le résultat

## 11. Autofinancement

Pour l'exercice 2025, nous observons une marge d'autofinancement (MA) de **CHF 4'429'793.04**, alors que le budget prévoyait un montant de CHF 1'554'590.00.

Autofinancement				
	Comptes 2025	Budget 2025	Diff. Cpte / Bu 25	Compte 2024
Excédent de revenus ou charges	820'107.15	-597'300.00	1'417'407.15	-547'621.42
<b>+ Charges sans effet monétaire</b>				
Amortissements (331 & 332)	1'149'634.15	1'512'231.00	-362'596.85	1'255'389.50
Attributions aux fonds et financements spéciaux (38)	4'400'779.47	1'088'159.00	3'312'620.47	3'691'459.78
Imputations internes (39)	820'656.90	824'940.00	-4'283.10	766'821.66
<b>./. Revenus sans effet monétaire</b>				
Prél. sur les fonds et financements spéciaux (48)	-1'940'727.73	-448'000.00	-1'492'727.73	-1'537'077.96
Imputations internes (49)	-820'656.90	-825'440.00	4'783.10	-766'821.66
	<b>4'429'793.04</b>	<b>1'554'590.00</b>	<b>2'875'203.04</b>	<b>2'862'149.90</b>

Cette marge a notamment permis de financer entièrement le besoin en liquidités demandé par les investissements nets de CHF 1'755'113.06 (voir rubrique n°9 « Investissements et crédits ») réalisés durant l'exercice.

Le tableau ci-après illustre l'évolution de la marge d'autofinancement et du degré de couverture des investissements :

Evolution MA et degré de couverture des investissements			
Exercice	MA	Inv. nets CHF	MA / inv.
2025	4'429'793.04	1'755'113.06	252.4%
2024	2'862'149.90	1'720'236.75	166.4%
2023	3'135'112.42	2'495'986.68	125.6%
2022	3'118'813.71	2'277'277.21	137.0%
2021	4'124'624.02	1'643'012.65	251.0%
<b>Moyenne</b>	<b>3'534'098.62</b>	<b>1'978'325.27</b>	<b>178.64%</b>

Comme le présente ce tableau, la Commune dispose d'une excellente capacité d'autofinancement. Le même ratio effectué sur des valeurs moyennes de la marge d'autofinancement et des investissements nets présente un degré moyen de couverture de 178% pour les 5 derniers exercices. **Notons que la Commune a pu couvrir le 100% de ses investissements nets durant les cinq dernières années.**

## 12. Endettement

L'endettement brut au 31.12.2025 se monte à CHF 23'785'000.- (somme des emprunts à long terme du bilan). Il était de CHF 25'580'000.- au 31.12.2024.

L'exercice 2025 a donc vu une diminution de la dette brute de CHF 1'795'000.-. Cette diminution s'explique par plusieurs événements, en commençant par un remboursement d'une ATF (Avance à terme fixe) de CHF 1'500'000.- puis par l'amortissement constant de tranches liées à d'autres emprunts (CHF 295'000.-).

Ensuite, il est possible de calculer l'endettement net en retranchant les disponibilités de la Commune à l'endettement brut (méthode UCV). Le tableau suivant illustre la situation :

Endettement net 2025			
N°rubrique	+/-	Libellé	CHF
9206	+	Compte courant	0.00
921x	+	Emprunt à court terme	0.00
922x	+	Emprunt à long terme	23'785'000.00
923x	+	Engagement envers des entités	0.00
		<b>DETTE BRUTE =</b>	<b>23'785'000.00</b>
9101	-	Avoir disponible (Postfinance)	316'088.53
9102	-	Avoir disponible (autres banques)	3'593'561.60
9111	-	Compte courant collect. Publ.	1'448'383.04
9120	-	Epargne	1.00
9122	-	Prêts, placements	0.00
915x	-	Prêts aux institutions	3.00
		<b>DETTE NETTE=</b>	<b>18'426'962.83</b>

L'endettement net de la Commune se monte donc à CHF 18'426'962.83 au 31.12.2025. Un rapport peut également être fait avec le nombre d'habitants (3'891) pour obtenir un endettement net par habitant de CHF 4'735.79.

Le tableau suivant présente l'évolution de l'endettement au travers des 5 derniers exercices :

Endettement net 2025				
Année	Dette brute	Dette nette	Habitants	Endettement net par habitant
2025	23'785'000.00	<b>18'426'962.83</b>	3'891	<b>4'735.79</b>
2024	25'580'000.00	<b>21'760'234.14</b>	3'922	<b>5'548.25</b>
2023	25'375'000.00	<b>20'340'259.97</b>	3'896	<b>5'220.81</b>
2022	25'670'000.00	<b>21'955'504.82</b>	3'838	<b>5'720.56</b>
2021	28'465'000.00	<b>22'365'146.09</b>	3'871	<b>5'777.61</b>

Il est important de préciser que la variation de l'endettement net présenté ici dépend des indicateurs retenus, à savoir ceux préconisés par l'UCV. Cette méthode écarte la prise en compte des arriérés d'impôts à encaisser, lesquels s'élèvent à CHF 6'130'328.25 au 31.12.2025, contre CHF 6'758'850.56 au 31.12.2024.

Pour bien illustrer la situation, ces montants sont acquis à la commune, mais ne sont simplement pas encore encaissés. Lors de leur encaissement, ces montants « quittent » les arriérés pour venir augmenter nos liquidités qui, elles, sont considérées dans le calcul de la dette nette. Naturellement, nous n'avons aucune maîtrise sur l'assiduité des débiteur·rice·s.

### 12.1. Effacement de la dette

Le ratio d'effacement de la dette mesure le nombre d'années que demanderait un remboursement complet de la dette (nette) à l'aide de la marge d'autofinancement.

$$\frac{\text{Dette nette}}{\text{MA}} = \frac{18'426'962.83}{4'429'793.04} = \mathbf{4.16 \text{ années}}$$

Ce dernier nous apprend que, avec une marge d'autofinancement constante, **la Commune mettrait moins de 5 ans** à rembourser intégralement sa dette. En dessous de 25 années, le principe d'équité intergénérationnelle est respecté. Il est aussi intéressant de comparer cette valeur sur les cinq derniers exercices :

Evolution effacement dette			
Exercice	Endettement net	MA	Durée effacement en année
2025	18'426'962.83	4'429'793.04	4.16
2024	21'760'234.14	2'862'149.90	7.60
2023	20'340'259.97	3'135'112.42	7.04
2022	21'955'504.82	3'118'813.71	7.04
2021	22'365'146.09	4'124'624.02	5.42
<b>Moyenne</b>	<b>21'605'286.26</b>	<b>3'310'175.01</b>	<b>6.53</b>

L'étude des cinq derniers exercices démontre que le ratio a toujours permis un remboursement de la dette en dessous de 7 années, avec une moyenne située dans la même tendance, ce qui présente une excellente situation.

### 13. Dépenses extrabudgétaires

Dépenses extrabudgétaires		
Date décision	Libellé	CHF
29.09.2025	Collège -Achat de mobilier pour classe	45'000.00
24.11.2025	Mandat accompagnement - Gastroconsult	8'107.50
		<b>53'107.50</b>

Le tableau ci-dessus présente l'état des dépenses extrabudgétaires validées par la Municipalité durant l'exercice 2025. Il s'agit de dépenses exceptionnelles et imprévisibles, pour lesquelles un droit d'engager a été accordé par le Conseil communal à la Municipalité en début de législature.

## 14. Charges et produits par service

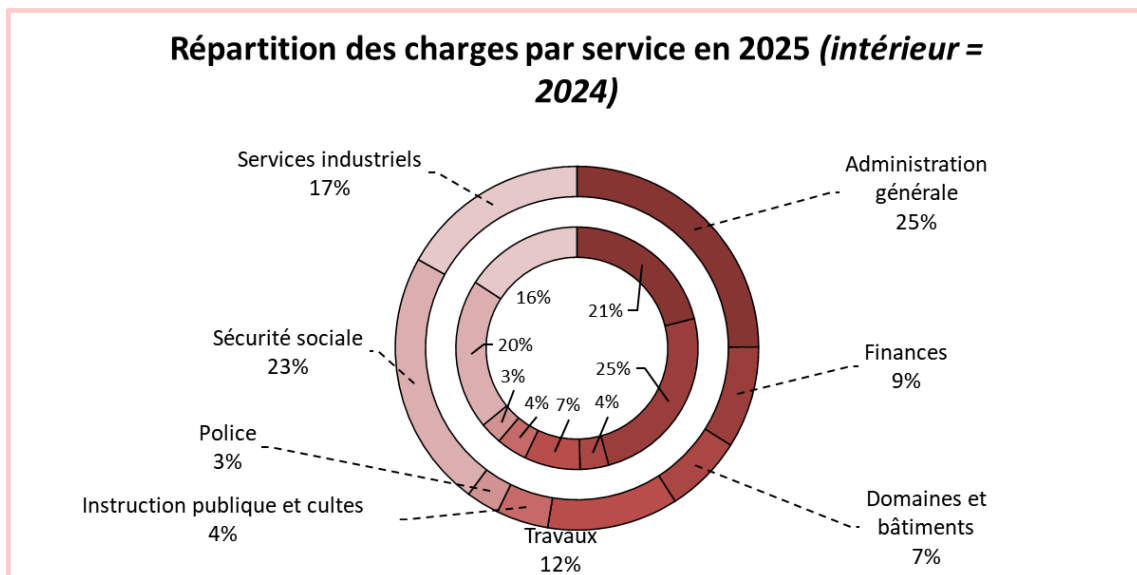
Le tableau suivant synthétise les charges et produits par service (avant répartition du bénéfice) :

Charges et produits par service		Comptes 2025			Budget 2025		
N°	Services	Charges	Produits	Excédent	Charges	Produits	Excédent
1.00	Administration générale	7'960'366.54	962'715.03	-6'997'651.51	7'467'600.00	431'200.00	-7'036'400.00
2.00	Finances	2'895'839.27	19'327'647.42	16'431'808.15	3'028'861.00	18'943'035.00	15'914'174.00
3.00	Domaines et bâtiments	2'227'557.33	2'063'939.82	-163'617.51	1'532'978.00	960'650.00	-572'328.00
4.00	Travaux	3'731'461.60	2'566'135.73	-1'165'325.87	2'950'422.00	1'740'865.00	-1'209'557.00
5.00	Instruction publique et cultes	1'479'203.52	250'271.65	-1'228'931.87	1'547'583.00	263'080.00	-1'284'503.00
6.00	Police	946'989.35	63'319.67	-883'669.68	990'400.00	63'000.00	-927'400.00
7.00	Sécurité sociale	7'331'578.74	2'159'074.18	-5'172'504.56	6'815'206.00	1'333'920.00	-5'481'286.00
8.00	Services industriels	5'403'246.43	5'403'246.43	0.00	5'260'740.00	5'260'740.00	0.00
				820'107.15			-597'300.00

Pour de plus amples détails sur les variations par poste, le/la lecteur·rice est invité·e à se référer au « Recueil des remarques » remis en annexe.

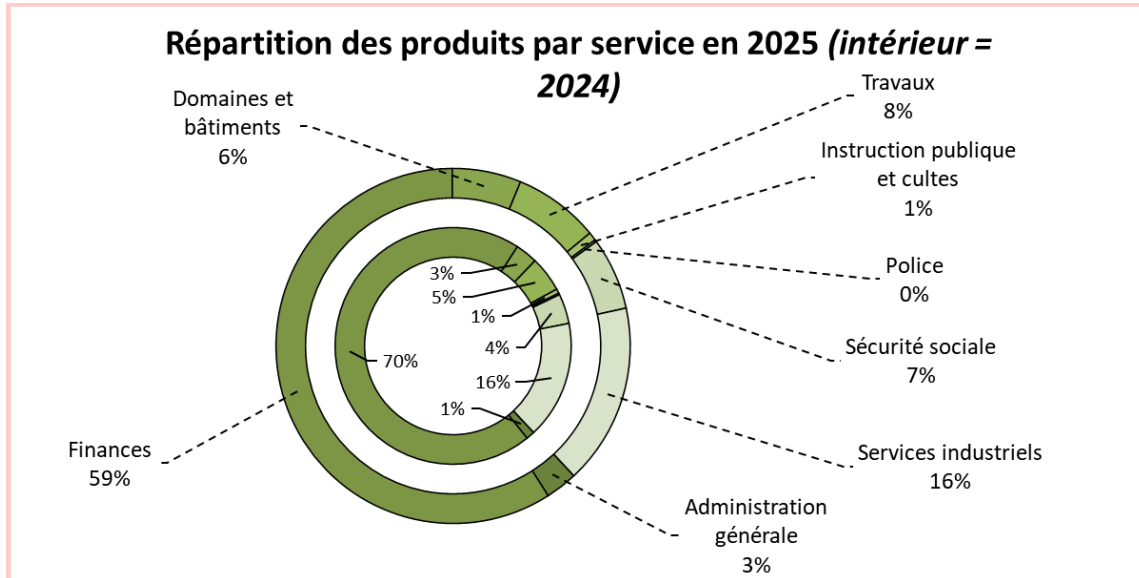
### 14.1. Répartition des charges par service

Le tableau suivant présente la répartition des charges par service :



## 14.2. Répartition des produits par service

Le tableau suivant présente la répartition des produits par service :



## 15. Résultat et attribution

En regard de l'excédent de produit de CHF 820'107.15, ce montant sera porté au compte Capital qui présente les mouvements suivants en 2025 :

	Capital			
	01.01.25	Attribution	Prélèvement	31.12.25
<b>2025</b>	1'820'935.96	820'107.15	0.00	2'641'043.11

Ensuite, le fonds « Réserve issue de politique budgétaire » évolue de la manière suivante en 2025 :

	Réserve issue de politique budgétaire			
	01.01.25	Attribution	Prélèvement	31.12.25
<b>2025</b>	608'754.84	705'347.24	0.00	1'314'102.08

L'attribution de CHF 705'347.24 correspond au produit de la dissolution des fonds 9282.18.00 « Régulation péréquation » (valeur CHF 689'347.24) et 9282.70.00 « soutien circonstances exceptionnelles » (valeur CHF 16'000.-). Ces opérations s'inscrivent dans la préparation au passage à MCH 2.

Dans cette même optique d'anticipation, plusieurs fonds ont été dissous, puis fusionnés vers un nouveau fonds « entretien du patrimoine administratif et financier » pour en simplifier l'utilisation. Le tableau de la page suivante présente le détail de la composition de ce nouveau fonds portant le numéro 9281.26.00.

<b>Création fonds entretien du PA / PF</b>		
<b>Comptes</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montants</b>
9281.01.01	Fonds de rénovation Auberge	101'597.30
9281.03.00	Fonds de rénovation Maison Pasche	642'802.41
9281.15.00	Fonds de rénovation refuge Bas-Monts	68'342.35
9281.25.00	Fonds de réserve espace Cancoires	137'108.90
9282.02.00	Fonds de réserve zone d'utilité	1'000'000.00
9281.17.00	Fonds de rénovation du patrimoine administratif	866.80
		<b>1'950'717.76</b>

## 16. Propos conclusifs

L'exercice 2025 se clôture sur un excédent de produits de CHF 820'107.15, marquant un retour à un résultat positif après l'exercice déficitaire constaté en 2024. Cette amélioration s'explique par une progression des produits supérieure à celle des charges, dans un contexte toutefois marqué par des évolutions structurelles importantes.

Les produits de l'exercice présentent en effet une hausse significative, notamment portée par des recettes fiscales conformes aux attentes, ainsi que par des revenus extraordinaires ou hors périodes. Ces éléments, bien que favorables au résultat, doivent être interprétés avec prudence, dans la mesure où ils ne revêtent pas tous un caractère pérenne.

Du côté des charges, celles-ci poursuivent leur progression globale, en lien notamment avec l'intégration des nouveaux mécanismes de péréquation intercommunale vaudoise (NPIV), ainsi qu'avec des attributions importantes aux fonds et financements spéciaux. La structure des charges demeure par ailleurs fortement influencée par des dépenses sur lesquelles la Commune ne dispose que d'une marge de manœuvre limitée, en particulier les charges cantonales et intercommunales.

Malgré ce contexte, les indicateurs financiers fondamentaux de la Commune demeurent particulièrement solides. La marge d'autofinancement atteint un niveau élevé de CHF 4'429'793.04, largement supérieur aux prévisions budgétaires. Elle a permis de financer intégralement les investissements nets de CHF 1'755'113.06 réalisés durant l'exercice, confirmant la capacité de la Commune à couvrir ses investissements sans recours à un endettement supplémentaire.

En matière d'endettement, la situation s'améliore sensiblement. La dette brute diminue de CHF 1'795'000.- pour s'établir à CHF 23'785'000.- au 31 décembre 2025. L'endettement net s'élève quant à lui à CHF 18'426'962.83, soit CHF 4'735.79 par habitant. Cette évolution favorable, combinée à une marge d'autofinancement élevée, se traduit par un ratio d'effacement de la dette inférieur à 5 années, témoignant d'une excellente capacité de remboursement.

L'exercice 2025 se distingue également par plusieurs opérations structurelles liées à la préparation du passage à MCH 2, notamment la dissolution et la réorganisation de certains fonds. Ces mouvements, bien que sans effet sur le résultat, ont un impact ponctuel sur le volume des charges et des produits et doivent être appréhendés comme des ajustements techniques visant à améliorer la lisibilité et la gestion future des finances communales.

Dans ce contexte, le résultat positif de l'exercice constitue un signal encourageant, mais ne saurait occulter les défis à venir. La Municipalité entend ainsi poursuivre ses efforts en matière de pilotage financier, en portant une attention particulière à l'évolution des charges maîtrisables, à la soutenabilité des investissements et à la stabilité des recettes fiscales. L'entrée en vigueur prochaine du modèle comptable MCH 2 constituera à cet égard une opportunité de renforcer les outils d'analyse et de pilotage.

En définitive, l'exercice 2025 confirme la solidité des fondamentaux financiers de la Commune, tout en rappelant la nécessité d'une gestion attentive et anticipatrice dans un environnement en mutation. La Municipalité veillera à préserver ces équilibres dans une perspective de durabilité et d'équité intergénérationnelle.

## 17. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil Communal de Belmont-sur-Lausanne

- Vu le préavis municipal n° 11/2026 du 9 avril 2026 « Comptes 2025 »,
- Ouï le rapport de la Commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### d é c i d e

d'accepter les comptes communaux de l'exercice 2025 tels que présentés et d'en donner décharge à la Municipalité.

de valider le transfert de la Grande Salle du patrimoine financier au patrimoine administratif.


Direction de l'Administration générale, de la Sécurité publique et des finances  
Nathalie Greiner

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 13 avril 2026.

### Au nom de la Municipalité

La Syndique  
  
Nathalie Greiner



Le Secrétaire  
  
Grégoire Vagnières

Annexe :  
- Rapport d'examen succinct de l'organe de révision  
- Décompte provisoire péréquation  
- Comptes 2025  
- Recueil des remarques aux comptes 2025

## 18. Rapport de révision succinct

Page 3/13

### 2 RAPPORT DE RÉVISION

#### RAPPORT DE L'AUDITEUR SUR LES COMPTES COMMUNAUX AU CONSEIL COMMUNAL DE LA **COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE**

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des comptes communaux de la Commune de Belmont-sur-Lausanne, comprenant le bilan, le compte de fonctionnement, le tableau des investissements, la liste des engagements hors bilan et la liste des ententes intercommunales pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025.

Ces comptes communaux relèvent de la responsabilité de la Municipalité de la Commune de Belmont-sur-Lausanne alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes communaux sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910 Review (examen succinct) d'états financiers. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes communaux ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Commune et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes communaux ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Prilly, le 28 avril 2026

**FIDUCIAIRE BETTEX FRÈRES  
et PARTENAIRES SA**



Javier VENCES  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

Annexes :

- Bilans comparés au 31 décembre 2025 et 2024
- Comptes de fonctionnement résumés des exercices 2025 et 2024
- Annexe aux comptes comprenant les engagements et les intercommunales
- Liste des investissements
- Mouvements des avances, fonds de réserve et financements spéciaux durant l'année 2025

## 19. Décompte provisoire péréquation

Projet de décompte final 2025			
Commune : <b>Belmont-sur-Lausanne</b>	N° OFS		
	<b>5581</b>		
Montant en CHF		Selon décompte prévisionnel*	Solde
<b>Péréquation des ressources (R)</b>	<b>865'295</b>	<b>1'409'887</b>	<b>-544'593</b>
Solidarité principale	999'915	1'519'798	-519'883
Dotation minimale	0	0	0
Prélèvements conjoncturels	-134'620	-109'910	-24'710
<b>Péréquation des besoins structurels (B)</b>	<b>-39'793</b>	<b>-44'716</b>	<b>4'923</b>
Compensation "surface productive"	0	0	0
Compensation "population en altitude"	-39'793	-44'716	4'923
Compensation "élèves pondérés"	0	0	0
<b>Compensation des charges particulières des villes (V)</b>	<b>435'696</b>	<b>309'383</b>	<b>126'314</b>
Couche population	851'802	833'906	17'897
Compensation des déficits des lignes de trafic urbain	-416'106	-524'523	108'417
<b>Compensation transitoire (C)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
=====			
<b>Total Péréquation (R + B + V + C)</b>	<b>1'261'198</b>	<b>1'674'554</b>	<b>-413'356</b>
<b>Participation à la cohésion sociale</b>	<b>3'788'373</b>	<b>3'781'022</b>	<b>7'351</b>
<b>Facture policière</b>	<b>117'035</b>	<b>119'667</b>	<b>-2'632</b>
Socle sécuritaire commun	117'035	119'667	-2'632
Part des communes délégatrices	0	0	0
<b>Total péréquation et factures cantonales</b>	<b>5'166'606</b>	<b>5'575'243</b>	<b>-408'637</b>

+ à payer et  
- à recevoir

\* Ne tient pas compte des arrangements  
survenus en cours d'année